Prix : 1 F
SUPPLÉMENT
AU NUMÉRO DU 18 AVRIL 1981

Combat

SOCIALISTE



FRANÇOIS MITTERRAND PROPOSE

Qui défend qui?

Entre les intérêts de la France et des Français et les intérêts des grandes puissances financières internationales auxquelles il est personnellement lié, Valéry Giscard d'Estaing a choisi : pour les multinationales, des profits toujours plus importants ; pour les Français, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, les difficultés quotidiennes, les faillites de commerçants, d'artisans, de PME, la disparition d'entreprises agricoles...

Pour mettre fin à cette politique, il faut en proposer une autre. Et changer de président. Chacun le sait : seul François Mitterrand peut battre Giscard et mettre en œuvre « l'autre politique » nécessaire.

Cette « autre politique », le candidat socialiste en a exposé les grands axes tout au long de la campagne électorale.

Sans prétendre présenter un résumé complet de ce programme, *Combat socialiste* vous en propose, ici, quelques points clés. Derrière l'aridité des formules, il y a tout ce qui va changer dans votre vie et dans la vie de la France après l'élection de François Mitterrand. Vous offrir quelques points de repère, c'est donc l'objet de ce petit lexique de « l'autre politique ».

Ce sont des millions de Françaises et de Français qui vont décider, dès le 26 avril, si cette politique sera celle de la France, celle de tous ceux qui attendent et espèrent de profonds changements.

En connaissant bien les grands axes de la politique proposée par François Mitterrand, ils sauront pour quoi ils votent. Ils savent déjà qu'en choisissant le candidat socialiste ils auront un président solide et déterminé, dont toute l'action a été conduite, avec patience et volonté, pour rendre le pouvoir aux citoyens et pour créer les conditions d'une plus grande justice et d'une plus grande liberté.

L'enjeu de l'élection est là. En élisant un président, on choisit une politique. Et la politique peut, là, se résumer à une question très simple : **qui défend qui ?** Giscard est le représentant d'une caste de privilégiés ; François Mitterrand, celui du peuple des travailleurs.

Chacun dira de quel côté il veut être. Mais pour cela, il ne faut pas attendre le 10 mai : c'est dès le 26 avril, **dès le premier tour de l'élection présidentielle,** qu'il faudra manifester votre volonté de rassemblement autour du candidat socialiste.

Claude GAULT

A

Agriculture

L'agriculture française doit assurer aux travailleurs de la terre une juste rémunération de leur travail.

Un développement stable, fondé sur une politique de prix et de revenus, revalorisera le travail agricole, une nouvelle politique foncière permettant l'accès des jeunes aux divers métiers de l'agriculture.

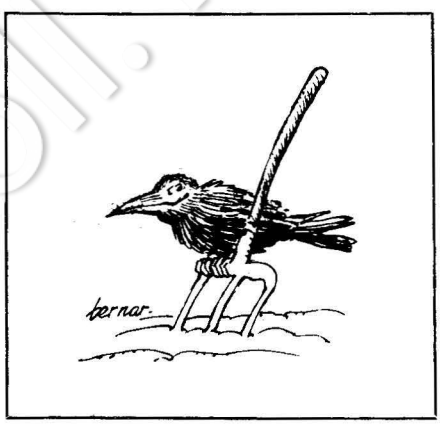

Douze mesures sont proposées :

— Garantir les prix à la production.

— Organiser les marchés par office ou groupe de produits et réformer les interprofessions (CNIEL, ONIBEV, ONIVIT...) pour les rendre plus adaptées aux besoins.

— Lutter contre la spéculation foncière en créant des offices fonciers cantonaux gérés par les agriculteurs eux-mêmes.

— Respecter le statut de fermage et limiter les cumuls afin d'abaisser les dépenses d'installation et les charges d'exploitation.

— Développer la recherche agronomique et biologique en coopération avec les organisations professionnelles agricoles.

— Accroître la production des consommations intermédiaires (engrais, protéines...).

— Réorganiser les circuits de distribution.

— Etendre aux agriculteurs les avantages sociaux reconnus aux autres travailleurs.

— Remettre en chantier l'assiette de cotisations sociales pour que celle-ci épouse la situation de l'exploitation.

— Réorienter les activités du Crédit agricole vers l'agriculture, l'artisanat et la vie rurale.

— Réaménager l'espace rural.

— Inciter au développement du mouvement coopératif agricole.

Audio-visuel

Toutes les mesures seront prises pour parvenir à une indépendance absolue de la radiodiffusion et de la télévision. Cette indépendance sera contrôlée par un conseil national pluraliste , composé de parlementaires, de professionnels, d'usagers, de représentants du personnel et de fonctionnaires. On établira une décentralisation effective à l'intérieur des chaînes nationales : unités autonomes de production, place aux usagers, à leurs associations et aux syndicats.

On instaurera le droit d'émettre pour les radios locales, sans but lucratif (un cahier des charges, établi par le conseil national, définira le minimum de règles). De véritables radios et télévisions régionales seront mise sur pied.

Automobile

Le plan pour l'automobile vise esser tiellement à :

— Assurer une protection véritab du marché européen en ouvrant d négociations entre la CEE et le Japo avec, en cas d'échec, des mesures sauvegarde.

— Développer la demande intérieure par le relèvement du pouvoir d'achat des ménages et une réforme de la fiscalité automobile.

— Instaurer une coopération étroite et contrôlée entre les deux constructeurs français pour la production de pièces, le développement des techniques avancées et les sous-traitants.

Ce plan passe :

— Par une prise de participation publique chez Peugeot (minorité de blocage).

— Par la recherche d'accords industriels européens (poids lourds, par exemple).

— Par la mise en place d'une filière industrielle de l'automobile au niveau des fabricants d'équipements.

C

Cadres

Les cadres (environ 2 200 000) sont avant tout des salariés comme les autres. Le PS n'entend pas cependant les « banaliser ». Leur participation effective à l'établissement de l'autre politique économique sera assurée et leur rôle reconnu, notamment à travers les instances représentatives des salariés, à savoir :

— Au comité d'entreprise, dont le pouvoir sera renforcé dans les domaines qui concernent la marche de l'entreprise.

— Au comité de groupe et de holding, créé au niveau où les décisions stratégiques seront réellement prises.

— Aux conseils d'administration tripartite.

— Au conseil d'unité et d'atelier, qui seront mis en place dans le secteur public.

Ils bénéficieront, par ailleurs, des mêmes avantages que les autres salariés pour le maintien du pouvoir d'achat, la réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'amélioration de la protection sociale, une fiscalité plus juste (notamment par l'indexation des tranches de barème de l'impôt sur le revenu jusqu'à un certain taux, que le Parlement fixera, et par une imposition plus forte pour les hauts revenus et les revenus non salariaux.

Enfin, la hiérarchie des salaires inscrite dans les conventions collectives sera respectée.

Cadre de vie

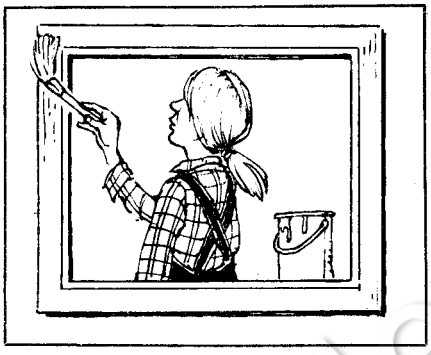

La politique de l'environnement doit reposer sur une planification démocratique et décentralisée. Les décisions concernant l'énergie, la pollution, les transports, les ressources en eau, l'urbanisation, la préservation des monuments, etc., seront prises au niveau local. Le respect des équilibres écologiques s'imposera.

Collectivités locales

Qui dit existence des collectivités locales dit décentralisation. C'est là un des thèmes centraux du programme socialiste, qui s'appuiera sur deux grandes idées.

La décentralisation (ou déconcentration) est un des principaux instruments de rupture avec le système capitaliste. Elle est indissociable de la planification et de l'autogestion, qui sont ses tenants et aboutissants logiques.

Concrètement, le Parti socialiste propose de réformer les finances locales pour assurer l'indépendance financière des collectivités locales :

— Augmentation de la part de l'impôt national leur revenant de 18 % à 30 %.

— Redressement des inégalités entre communes.

— Réforme de l'assiette de l'impôt local.

— Libre accès aux caisses publiques d'emprunt, indépendamment de toute subvention.

Sur le plan strictement politique, le PS propose de supprimer tous les pouvoirs de tutelle abusive, tels ceux des préfets, et les contrôles *a priori* des actes des collectivités locales. Il insti-

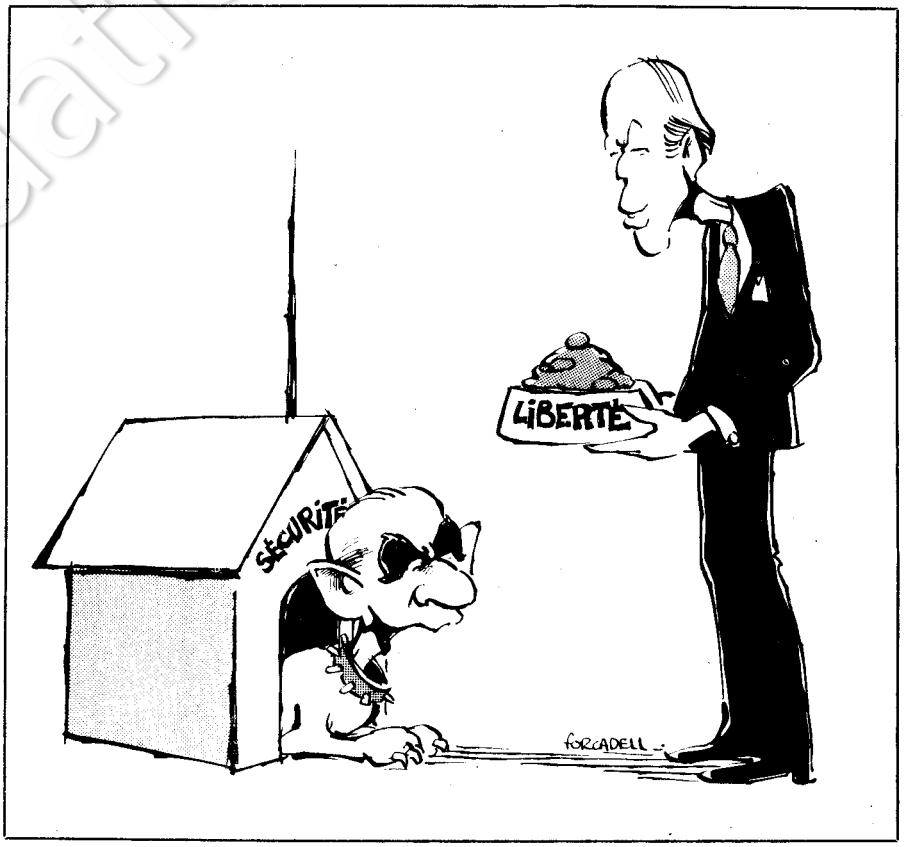

tue, en lieu et place, des contrôles *a posteriori*, des « commissaires du gouvernement », simples coordonnateurs entre les communes et l'Etat et la mise en place d'un exécutif élu pour le département.

Le PS prévoit enfin une véritable indépendance technique, susceptible de promouvoir un statut attractif pour l'ensemble des personnels des collectivités locales.

Commerce et artisanat

Principales mesures proposées :

— Institution du salaire fiscal pour les chefs d'entreprise individuelle qui étend le bénéfice de l'abattement de 20 % à l'ensemble des revenus tirés d'une activité professionnelle.

— Revalorisation du niveau minimal de certaines prestations (prestations familiales, minimum vieillesse et pensions de reversion pour les conjoints survivants).

— Nouvelle assiette des charges sociales, permettant leur allégement, pour les entreprises de main-d'œuvre.

— Création d'un nouveau type de société à caractère familial, où chacun aura les droits d'un travailleur à part entière sans alourdissement des charges sociales.

— Recherche d'un juste équilibre entre les petits commerçants et les grandes surfaces, en atténuant notamment les privilèges fiscaux (TVA) et financiers (crédit fournisseurs) de ces dernières.

— Promotion de groupements d'achat. *(Voir PME.)*

Combat SOCIALISTE

a publié

— **Agriculture :** n° 4 du 28 février (B. Thareau); n° 5 du 3 mars (F. Mitterrand); n° 10 du 10 mars, n° 11 du 11 mars; n° 21 du 25 mars.
— **Armement :** n° 8 du 6 mars.
— **Automobile :** n° 5 du 27 février.
— **Charbon :** n° 9 du 7 mars.
— **Culture régionale :** n° 25 du 31 mars.
— **Décentralisation :** n° 23 du 27 mars (G. Defferre).
— **DOM-TOM :** n° 15 du 17 mars (J. Franceschi).
— **Education :** n° 15 du 17 mars.
— **Emploi :** entretien avec F. Mitterrand, n° 1 du 25 février; les trente-cinq heures (P. Dreyfus), n° 28 du 3 avril; l'intérim, n° 33 du 10 avril; les jeunes, n° 34 du 11 avril.
— **Justice sociale :** n° 30 du 7 avril.
— **Industrie navale :** n° 34 du 11 avril.
— **Pêche :** n° 15 du 17 mars.
— **Police :** n° 32 du 10 avril.
— **Rapatriés :** n° 7 du 5 mars.
— **Régions :** n° 25 du 31 mars et n° 30 du 7 avril.
— **Santé :** n° 10 du 10 mars.
— **Sécurité sociale :** n° 5, 6 et des 3, 4 et 5 mars.
— **Sécurité :** n° 14 du 14 mars.
— **Sport :** n° 15 du 17 mars.
— **Tourisme :** n° 17 du 19 mars.

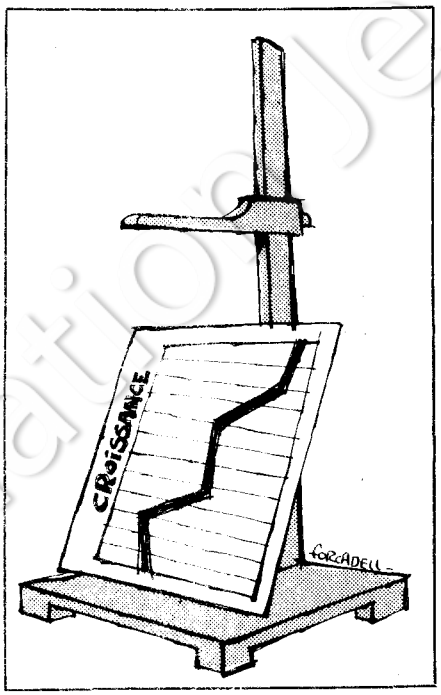

Croissance

Une croissance forte et différente est nécessaire pour sortir la France de la crise.

— **Forte** parce que seule une croissance soutenue de la production est capable d'assurer la résorption du chômage, de financer l'amélioration des conditions de vie, d'assurer l'indépendance économique du pays.

— **Différente** parce qu'elle trouve son impulsion dans la satisfaction des besoins et des aspirations des Français, et non plus dans la recherche du profit maximal de quelques groupes. Objet d'un large débat dans le cadre démocratique du Plan, ces orientations ne sont plus fixées par le grand capital et la technocratie. Différente également parce qu'elle s'oriente vers la production de biens durables permettant l'économie d'énergie.

Cette croissance, que les socialistes appellent la « croissance sociale », suppose un changement fondamental des orientations et des moyens de la politique économique.

Les moyens pour relancer la croissance économique : revaloriser le pouvoir d'achat des bas salaires, améliorer la protection sociale, relancer l'investissement industriel, mettre en valeur toutes les richesses du pays.

Culture

L'épanouissement de la vie culturelle reste naturellement l'un des principaux objectifs. Le premier moyen est la réévaluation du budget qui doit y être consacré, de manière à permettre, dans un premier temps, un effort financier en faveur des régions au moins égal à celui consenti pour Paris. Mais il s'agit également de garantir la liberté matérielle de création et d'expression, notamment par :

— L'instauration d'un prix fixe des livres, en tant que biens culturels.

— Le dépôt d'un projet de loi cadre pour le développement de la lecture publique.

— L'institution d'un Centre national des arts et des lettres.

— La lutte contre les monopoles de programmation en matière cinématographique, et la refonte des aides correspondantes.

— La défense du caractère de service public de la politique culturelle.

— La redéfinition des missions de la décentralisation théâtrale, musicale et lyrique.

— La décentralisation du service public de la radio télévision, conçue comme support de la vie culturelle régionale.

— L'établissement d'un statut des créateurs et des interprètes qui leur assure intégration et protection sociale.

— La démocratisation de l'éducation artistique tant dans les établissements spécialisés (conservatoires de musique, écoles d'art, centres de formation au cinéma et à l'audio-visuel) que dans l'enseignement général.

Collection Jean Jaurès

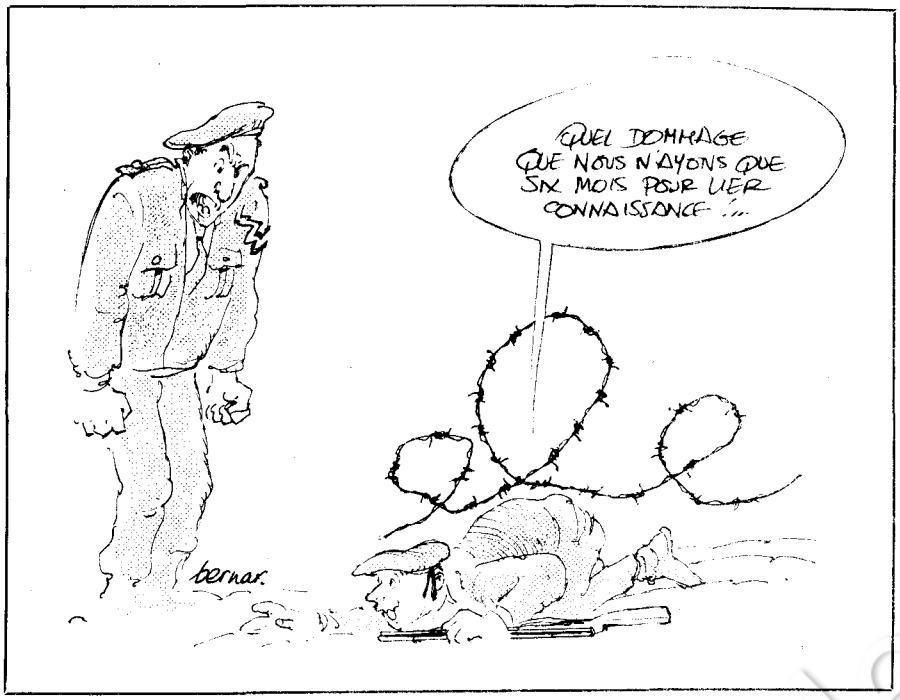

Défense



La défense de la France doit être assurée et l'autonomie de la décision française, garantie. A cet égard, la stratégie de dissuasion nucléaire nationale est la seule qui puisse être actuellement de nature à éloigner les dangers de conflit. Pour autant, il ne faut pas négliger les forces conventionnelles. Mais une défense, même fondée sur des matériels perfectionnés, n'est rien si elle ne s'appuie pas d'abord sur la résolution de la Nation tout entière.

Par ailleurs, il convient de poursuivre la modernisation des forces stratégiques et tactiques ; celle-ci doit être conduite dans l'état actuel des techniques, prioritairement autour de la composante océanique.

Le budget de la défense se montant en 1981 à 104 milliards de francs (3,80 % du PIB), l'effort budgétaire que la nation consacre à sa défense paraît suffisant. Il ne devrait pas dépasser 4 % du PIB. Une meilleure répartition des priorités, des choix plus rigoureux peuvent être effectués au sein de cette enveloppe de crédits.

Hormis certaines unités professionnalisées, nos forces sont mal équipées et peu entraînées, faute de choix clairs dans les priorités. La préparation d'une nouvelle loi d'équipements sera l'occasion de dresser un bilan.

En ce qui concerne la politique étrangère de la France et la capacité opérationnelle des forces d'action extérieures, il est nécessaire de pouvoir disposer de forces d'intervention, notamment pour porter secours à nos concitoyens menacés à l'étranger. Mais le renforcement actuellement conduit est excessif et peu compatible avec les objectifs socialistes de politique étrangère à l'égard du tiers monde.

Enfin, il faut associer la jeunesse du pays à la défense de la nation par le service national, dont la durée sera réduite à six mois. Un médiateur militaire sera institué et des commissions d'hygiène et de sécurité seront instaurées dans les unités. *(Voir Désarmement.)*

Démocratie dans l'entreprise

Tout changement profond de la société passe par la démocratisation de l'entreprise en donnant des pouvoirs réels aux travailleurs. Il s'agit :

Ouvrages disponibles au Club socialiste du livre

PROJET SOCIALISTE : **Pour la France des années 80.**
AGRICULTURE : **L'Agriculture et ses travailleurs - Projet socialiste pour l'agriculture.**
CADRE DE VIE : **Changer le cadre de vie.**
CADRES : **L'Alternative socialiste.**
ECONOMIE : **La Croissance sociale.**
EMPLOI : **Travail précaire - Actes du colloque au Pré-Saint-Gervais - Enquête militante sur l'emploi des femmes.**
ENERGIE : **L'Autre Politique.**
IMMIGRÉS : **Les Socialistes et l'Immigration.**
INDUSTRIE : **Actes du colloque « Politique industrielle et nationalisations » - Propositions socialistes pour l'automobile.**
INFORMATION : **Information et manipulation.**
INFORMATIQUE : **Socialisme et informatique.**
MER : **La Mer retrouvée.**
REGIONS : **La France au pluriel** (Ed. Entente).
SANTE : **S.O.S. Sécurité sociale.**
SPORT : **L'Autre Politique pour des activités physiques et sportives.**
SECTEUR PUBLIC : **L'Agression : l'Etat Giscard contre le secteur public - La Démocratie en jeu.**
FRANÇAIS A L'ETRANGER : **Le Parti socialiste et les Français à l'étranger.**



— D'affermir et d'élargir les capacités d'intervention des sections syndicales.

— D'étendre le rôle des institutions sociales de l'entreprise (comité d'entreprise, comité d'hygiène et de sécurité, comité technique paritaire, etc.) à l'organisation du travail, à l'embauche, au licenciement, au plan de formation, à l'orientation économique de l'entreprise, en allant dans certains domaines jusqu'au droit de véto ou d'arrêter un atelier ou un chantier pour raison de sécurité.

— De lever la contrainte du secret par la diffusion des plans économiques, sociaux et financiers.

— De faire participer les travailleurs, dans le cadre de la préparation au plan, à l'élaboration des choix fondamentaux concernant la branche et l'entreprise.

Quant au secteur public, l'autonomie de gestion sera reconnue et les instances de direction seront ou tripartites (collectivités publiques, travailleurs, usagers) ou dirigées par un conseil de gestion élu par les travailleurs, assisté selon le cas d'un conseil de surveillance tripartite. Des conseils d'atelier et d'unité seront mis en place.

DOM-TOM

Principaux objectifs :

— Confier à une assemblée élue au scrutin proportionnel, et unique dans chaque DOM, les pouvoirs des actuels conseils généraux et régionaux, l'élaboration du plan de développement, ainsi que l'exécutif des affaires locales.

— Conférer à l'assemblée départementale les moyens et les pouvoirs du développement culturel spécifique à chaque DOM.

— La fonction du préfet sera supprimée pour laisser place à un Commissaire de la République exerçant les pouvoirs d'Etat.

— En plus des pouvoirs des actuels conseils régionaux, le conseil départemental sera surtout compétent pour la répartition et l'utilisation des crédits et subventions de l'Etat, la promotion de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, l'emploi, la politique socio-éducative, l'environnement et le cadre de vie, l'action sanitaire et sociale, les constructions des établissements scolaires et l'adaptation des programmes, le développement et la diffusion des langues et cultures locales, la détermination du plan de développement départemental dans le cadre du plan national.

Désarmement

La France, grâce à sa diplomatie active et indépendante, jouera un rôle important dans les négociations sur le désarmement. Elle prendra des initiatives pour obtenir le retrait des troupes étrangères stationnées en Europe, ainsi que pour la dénucléarisation.

Dans l'immédiat, la force de dissuasion française sera maintenue en état. Un nouveau sous-marin nucléaire sera mis en chantier. La crédibilité politique et psychologique de la force de dissuasion sera assurée par le développement d'un lien étroit entre volonté d'indépendance et volonté populaire.

Quant à la bombe à neutrons, on se limitera à l'étude technologique.

Durée du travail

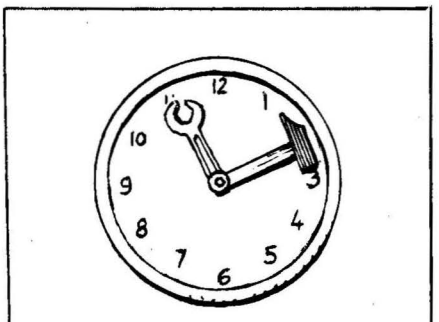

Principales mesures proposées :

— Semaine de trente-cinq heures, par réduction négociée, par branche, c'est-à-dire progressive et non uniforme, de la durée de travail hebdomadaire, sans réduction de salaire.

— Loi cadre fixant les mesures globales : durée maximale, limitations des heures supplémentaires.

— Accord national interprofessionel syndicats-patronat-gouvernement, fixant le cadre général des discussions, un calendrier.

— Accords de branche ou d'entreprise, obligatoirement négociés dans un délai fixé.

E

Education

La politique de l'éducation s'appuiera sur les axes suivants :

— Plan pluriannuel d'ouverture d'écoles maternelles afin de permettre la scolarisation de tous les enfants à partir de deux ans.

— Coup d'arrêt aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les collèges.

— Financement d'un programme supplémentaire de classes primaires.

— Les effectifs par classe seront ramenés à vingt-cinq élèves.

— Revalorisation du statut des professeurs et des instituteurs.

— Ouverture de l'école sur la vie, tant au niveau des méthodes que du contenu de l'enseignement; une place véritable sera accordée aux activités physiques, ainsi qu'aux activités d'expression.

— Mise en place d'un grand service public, unifié et laïque, de l'Education nationale, négocié sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association des établissements privés seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux.

— Renouvellement de la pédagogie favorisant les moyens d'expression et l'épanouissement physique, et développant notamment l'enseignement de l'histoire et de la philosophie.

— Abrogation de la loi Seguin-Ruffenacht-Sauvage sur les conseils d'université et d'UER, ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire.

— Droit à un crédit de formation de deux ans, utilisable tout au long de la vie active.

Emploi

Six mesures clés :

— Relance sélective de l'économie, à partir du relèvement des bas revenus.

— Réduction progressive et négociée à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail.

— Création de 210 000 emplois répondant à des besoins urgents : 150 000 dans le secteur public (santé, éducation, postes...) et 60 000 emplois d'utilité collective (qualité de la vie, protection de l'environnement, actions sociales...).

— Réduction des charges sociales des entreprises de main-d'œuvre en modifiant l'assiette des charges sociales.

— Mise en œuvre d'une politique active et concertée de la formation et de l'emploi.

— Mise en œuvre d'un programme d'investissements publics et privés ainsi que des aides à la recherche.



Epargne

Toutes les déductions fiscales (intérêts des emprunts, revenus fonciers, 5 000 francs Monory) sont remplacées par un crédit d'impôt, c'est-à-dire une réduction de l'impôt, qui serait une fraction de l'épargne.

Ce crédit d'impôt est destiné à encourager l'épargne des ménages et, en particulier, l'épargne populaire qui est indexée à un taux légèrement supérieur à celui de l'inflation.

Ainsi disparaît une anomalie qui fait qu'actuellement le livret A à 7,5 %, exonéré d'impôt, profite aux revenus élevés, alors que les gens aux revenus modestes, qui n'ont pas d'autre moyen d'épargner, sont spoliés.

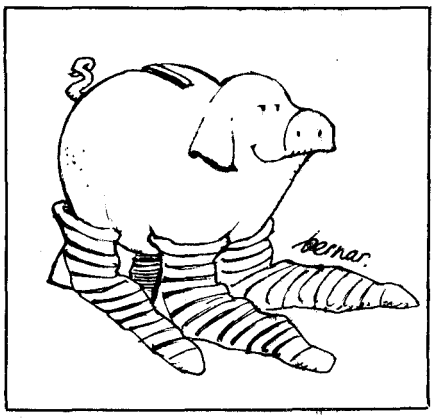

Energie

La politique socialiste de l'énergie constitue un élément stratégique qui permettra de réorienter la croissance. Elle vise à :

— Dissocier durablement augmentation de la consommation d'énergie et augmentation du produit national brut, en réorientant les capacités de financement vers les investissements productifs et intervention massive de l'Etat pour une politique d'économies d'énergie dans le logement, l'industrie et les transports.

— Sauvegarder notre indépendance en diversifiant les sources d'énergie et en les adaptant aux besoins.

Un vaste débat démocratique sera proposé au pays sur le nucléaire. Les centrales en chantier seront achevées, aucun nouveau site ne sera ouvert.

Pour le pétrole, la consommation pourrait être ramenée en dix ans de 108 millions de tonnes vers 70 millions de tonnes. Il est prévu pour la politique pétrolière une participation majoritaire dans la Compagnie française des pétroles et la fixation par l'Etat des prix des produits pétroliers. Trois objectifs seraient fixés aux sociétés françaises : rechercher la diversification la plus large possible pour les approvisionnements ; intensifier la recherche et l'exploration en métropole et partout où ces sociétés ont la maîtrise des ressources, conserver la part dont elles disposent pour le marché français.

Pour le charbon, améliorer la connaissance des ressources nationales. En attendant, aucun puits ne doit être fermé, l'objectif étant de retrouver en 1990 le niveau de production de 1973, soit 30 millions de tonnes par an pour une consommation globale de 65 millions de tonnes en 1990 ; ce qui suppose une stabilisation des importations de charbon étranger au niveau actuel (35 millions de tonnes). Cette politique sera soutenue par la prise en charge, par les Charbonnages de France, de la commercialisation du charbon et du coke. Sont également prévues une revalorisation du statut des mineurs ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur formation.

Pour le gaz naturel, le PS estime que le marché est particulièrement propice aux relations d'Etat à Etat et aux contrats à long terme. Il prévoit que la part du gaz dans le bilan énergétique passe de 12 % aujourd'hui à près de 17 % en 1990, ce qui nécessitera de gros investissements d'infrastructures.

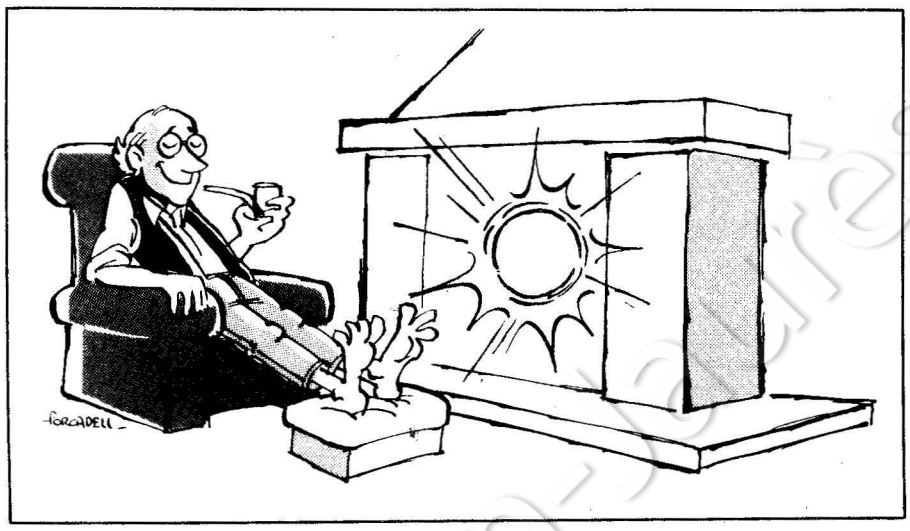

Pour les énergies renouvelables, l'objectif fixé est de 13 millions de tonnes équivalent pétrole (MTep) en 1990, dont 1 MTep pour la géothermie, 2 MTep pour le solaire et 10 MTep pour la biomasse.

Europe

La France participera à la CEE avec la volonté de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires. C'est ainsi que le droit social sera aligné sur les dispositions les plus favorables existant dans un des pays membres.

Mais, en tout état de cause, le gouvernement préservera sa liberté d'action au sein du Marché commun : la CEE ne saurait constituer un obstacle à la réalisation du programme socialiste.

L'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal est conditionné par trois préalables :

— Garantie des revenus des agriculteurs français.

— Sauvegarde des secteurs industriels en difficulté.

— Renforcement de la politique régionale.



Famille

On attribuera une allocation familiale forfaitaire dès le premier enfant, sans condition de ressources, majorée, le cas échéant, de frais de garde.

Les prestations familiales seront revalorisées.

Le congé de maternité sera allongé pour toutes. Un congé parental rémunéré, ouvert pour moitié au père et pour moitié à la mère, sera institué. Quelque 300 000 places en crèches collectives ou familiales seront créées.

Une nouvelle législation des loyers interviendra. *(Voir Femmes.)*

Femmes

Principales mesures :

— L'accès à la formation professionnelle s'effectuera dans les mêmes conditions que celui des hommes. L'ANPE favorisera l'insertion professionnelle des femmes seules. La notion : « A travail égal salaire égal » sera appliquée.

— Un fonds spécial de garantie de règlement des pensions alimentaires sera créé.

— Une allocation sera versée pendant deux ans aux veuves et aux femmes

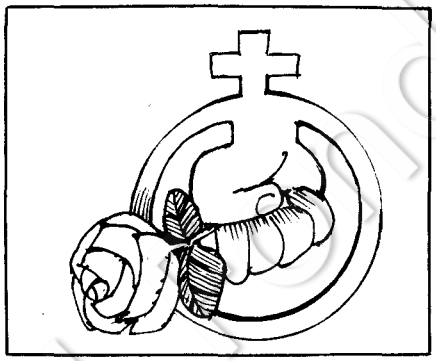

divorcées, puis prolongée en cas d'enfant à charge âgé de moins de trois ans. Cette allocation, cumulable avec d'autres prestations, ne sera pas inférieure à 80 % du SMIC, moyennant obligation de s'inscrire à l'ANPE.

— Une meilleure protection sociale des veuves et des femmes divorcées sera mise en place. La pension de reversion ne pourra être inférieure à 60 % de la pension du conjoint disparu.

— La contraception sera gratuite (large information sur ce sujet dans les écoles, entreprises, télévision, radio).

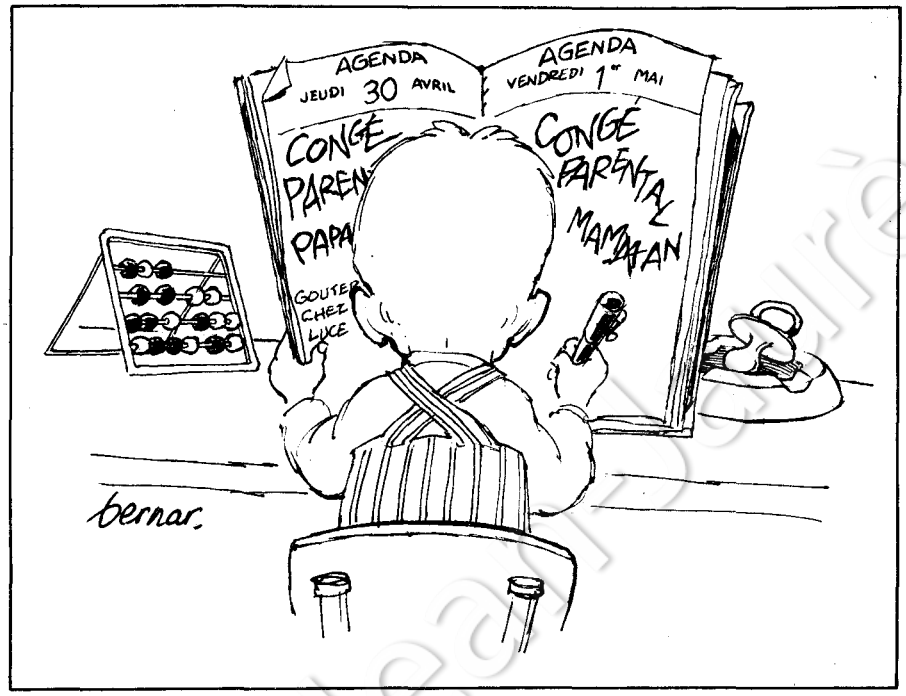

— Révision de la loi sur l'IVG, de façon que le recours se fasse sans condition (âge, nationalité, durée de séjour). L'acte sera gratuit.

Fiscalité

Impôt sur le revenu

— Relèvement de l'exonération de l'impôt sur les revenus à 20 000 francs par part. Les familles de deux enfants dont le revenu brut est inférieur à 5 000 francs par mois seront exonérées de l'impôt sur le revenu.

— Plafonnements du quotient familial pour éviter son effet pervers dans les tranches élevées de revenus.

— Instauration d'un « salaire fiscal » pour les commerçants et artisans, qui pourront bénéficier de la déduction de 20 % accordée aux salariés.

— Remplacement de toutes les déductions fiscales par un crédit d'impôt destiné à encourager l'épargne des ménages. *(Voir Epargne).*

Impôt sur les grandes fortunes.

— Instauration d'un impôt progressif, qui commencerait à 0,5 % à partir de 3 millions de francs par foyer de deux personnes. En seront exonérés les biens affectés à un usage professionnel (agricole, industriel, commercial).

Droits de succession.

— Augmentation des abattements à la base de 175 000 à 350 000 francs. Un abattement de 150 000 francs sera créé pour les frères, sœurs et neveux.

TVA

— Exonération pour les biens de toute première nécessité ; réduction pour les biens et services de nature culturelle.

Finances locales

— Accroissement des ressources par une révision des contributions locales et de la taxe d'habitation, de façon à tenir compte des ressources réelles de chaque foyer.

— Réforme de la taxe professionnelle.

— Affectation du produit des taxes sur les produits pétroliers non plus à l'Etat, mais aux collectivités territoriales.

Financement de la Sécurité sociale

— Nouvelle assiette pour les cotisations patronales, qui tiendra compte de tous les éléments de la valeur ajoutée.

— Instauration d'une « juste péréquation » entre les différents régimes de la Sécurité sociale.

FRANÇOIS MITTERRAND PROPOSE

Identités régionales

La France — il est parfois bon de le rappeler — est constituée de régions. Si l'on peut admettre qu'il y eut, à certaines périodes, nécessité de centraliser pour unir le pays, il est aujourd'hui évident que cette même unité passe par la diversité, la régionalisation.

Pour avoir étouffé, raboté, nos différences et nos particularités, le pouvoir se trouve à la tête d'un pays sans âme.

Dans sa recherche autogestionnaire, le Parti socialiste s'attache donc à défendre l'identité de la région. Cela passe par le programme de décentralisation de l'Etat. Cela passe aussi par une refonte du système éducatif, concrétisée par une loi cadre portant sur l'enseignement des langues et des cultures régionales, mais aussi par le libre accès des régions aux moyens audio-visuels.

Cette démarche a été poussée plus loin encore pour le Pays basque et la Corse, jusqu'à doter ces régions d'un statut reconnaissant leur spécificité dans tous les domaines.



Globalement, enfin, le PS entend rouvrir la voie au dialogue, revenir sur les diktats et les répressions du pouvoir en place pour que cessent d'elles-mêmes les causes de la violence. *(Voir Régions.)*

Immigrés

Toutes les mesures utiles seront prises pour assurer le respect de la dignité et la singularité des immigrés. On refusera la notion de « seuil de tolérance », la politique étant fondée sur la solidarité entre Français et immigrés.

L'immigration sera contrôlée, planifiée et résultant d'accords négociés avec les pays d'origine; la lutte contre les trafics clandestins sera organisée. On établira une égalité absolue des droits: carte d'identité valable dix ans, renouvelable sans condition d'emploi, et suppression de l'expulsion du territoire.

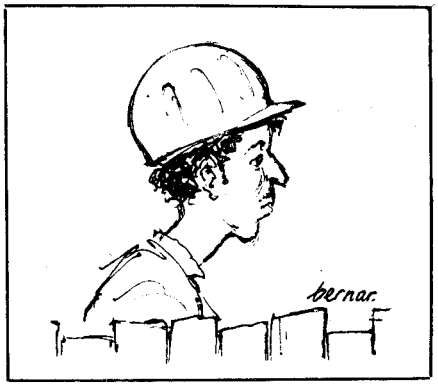

Indépendance

La France mènera une vigoureuse politique d'indépendance nationale. Elle refusera le partage de Yalta: il y a un autre choix que les impérialismes soviétique et américain.

Pour assurer son indépendance, la France conduira une politique active de dissolution simultanée des blocs.

Le refus de s'aligner sur les modèles soviétique et américain se concrétisera par l'opposition simultanée de la France à l'installation de fusées nucléaires soviétiques et américaines en Europe (SS-20 et Pershing).

Le gouvernement élargira sa marge de manœuvre entre l'Est et l'Ouest en renforçant ses liens avec les pays du

Coll. Fondation Jean Jaurès

Sud cherchant à se libérer de l'impérialisme.

Dans l'immédiat, la France restera dans l'Alliance atlantique. Les obligations réciproques à l'intérieur de celle-ci devront être clairement définies.

Institutions

Rôle du président de la République

Les dispositions de la Constitution qui ont servi à l'instauration et aux abus du pouvoir personnel doivent être corrigées ou supprimées.

Il appartient au gouvernement, responsable devant l'Assemblée nationale, de déterminer et de conduire la politique de la nation.

L'article 16, qui permet au président de la République de s'arroger tous les pouvoirs, sera abrogé.

Le référendum ne pourra être utilisé comme un moyen de faire plébisciter le président. Son domaine sera étendu.

La durée du mandat présidentiel sera réexaminée.

Rôle du Parlement

L'Assemblée nationale sera élue au scrutin proportionnel.

Les bureaux des commissions parlementaires seront composés à la proportionnelle.

Les pouvoirs des commissions d'enquête seront étendus.

Les séances des commissions permanentes et des commissions d'enquête seront publiques.

La réunion du Parlement en session extraordinaire, à la demande de la majorité de l'Assemblée nationale, sera de droit, sans que le président puisse s'y opposer.

Les assemblées fixeront librement leur ordre du jour, en vue notamment d'examiner les propositions de loi d'initiative parlementaire.

Le domaine de la loi sera étendu et précisé.

Le système du vote bloqué sera revu et limité.

J

Justice Police



Un conseil supérieur de la magistrature indépendant sera chargé de la carrière des juges. Les magistrats du ministère public seront séparés de ceux du siège. Le récrutement de la magistrature sera démocratisé.

Les citoyens seront associés au fonctionnement des tribunaux : participation aux décisions (suivant le système de l'« échevinage », ou magistrature municipale) et information large sur le déroulement des procédures.

La justice sera débarrassée des juridictions, procédures et textes d'exception : Cour de sûreté de l'Etat, tribunaux militaires, loi anti-casseurs, loi Peyrefitte.

Le statut des policiers, sera amélioré, les rémunérations et formations modifiées, compte tenu des demandes des organisations syndicales. Le maintien de l'ordre ne sera pas privilégié. On veillera à rétablir un climat de confiance entre population et police.

L

Logement

Principales propositions :

— Accroître l'offre de terrains constructibles et donner la maîtrise foncière aux collectivités locales.

— Réformer les aides au logement pour leur rendre leur efficacité économique et sociale.

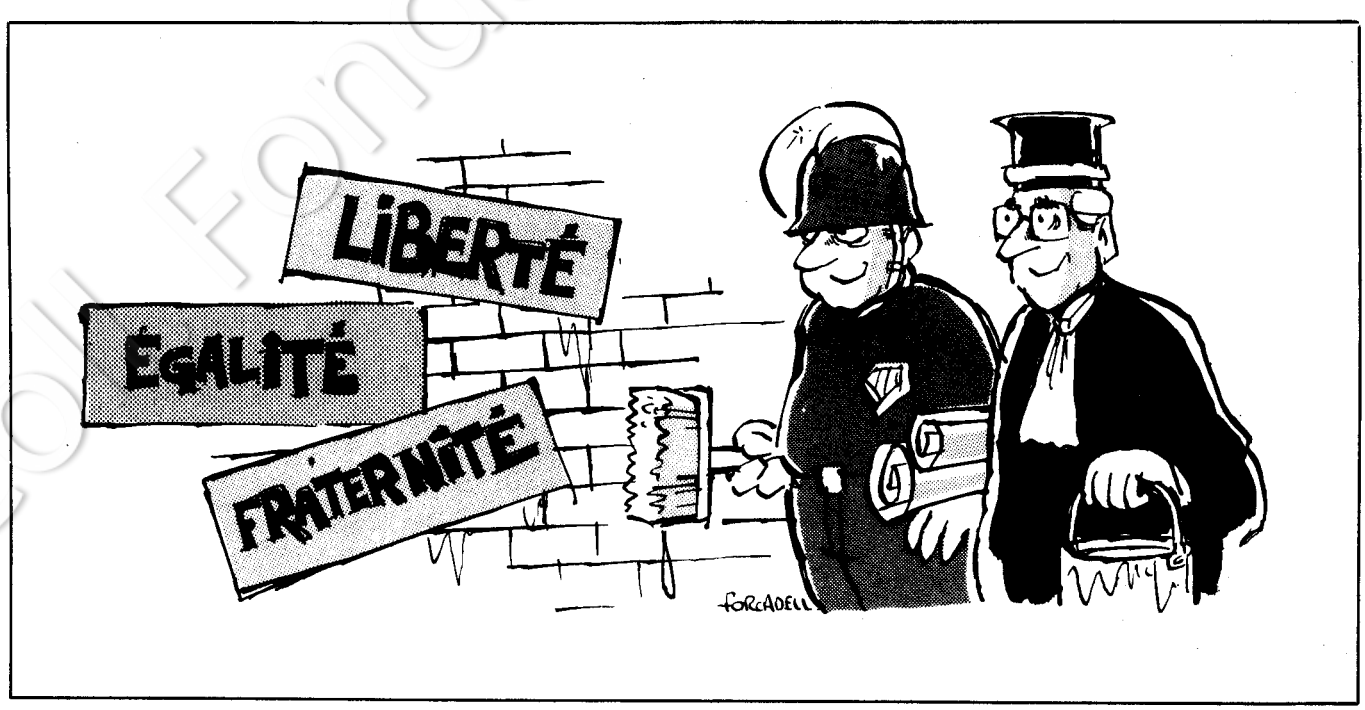

Coll. Fondation Jean Jaurès

— Décentraliser le pouvoir par une nouvelle ventilation des ressources au profit des régions et des collectivités locales.

— Réglementer les loyers et renforcer les droits des locataires.

— Développer l'autogestion du cadre de vie.

— Relancer la construction de logements sociaux.

— Accélérer le rythme de réhabilitation des logements anciens.

— Renforcer considérablement l'aide aux investissements économisant l'énergie.

Loisirs Tourisme



Le loisir, droit fondamental, est l'affirmation de la liberté. L'augmentation de bas salaires, la revalorisation des prestations familiales, la semaine des trente-cinq heure, et l'instauration de la cinquième semaine de congés payés faciliteront l'accès aux loisirs. On instituera des chèques-vacances, attribués aux salariés, aux travailleurs indépendants, aux familles, aux retraités, et aux personnes jouissant de faibles revenus.

La capacité d'intervention des associations du tourisme social sera renforcée : accès aux grands moyens d'information, représentation au sein des comités régionaux, économiques, sociaux et culturels consultatifs.

L'Etat créera un organisme de conseil, d'aide et de coordination des associations gestionnaires et promotrices d'équipements de vacances et de loisirs.

N P

Nationalisations

Le secteur public, dont le facteur d'entraînement sur le reste de l'économie est important, sera étendu et soumis au Plan.

Seront nationalisés :

— Les banques et les grandes compagnies d'assurance.

— Les groupes suivants : Pechiney-Ugine-Kuhlmann (PUK) ; Rhône-Poulenc (chimie, pharmacie) ; Roussel-Uclaf (pharmacie) ; Dassault (aéronautique) ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (bâtiment, informatique) ; CII-Honeywell Bull (informatique) ; Thomson (électronique, téléphone, armement, informatique) ; CGE (électronique, téléphone, travaux publics, construction navale, électronique) ; ITT (ce qu'il en reste en France, plus la CGCT, téléphone).

— La sidérurgie (DNEL, Sacilor).

— Les secteurs du nucléaire, de l'armement et de l'espace, financés sur fonds publics (qui recouvrent certaines activités de Matra et de Creusot-Loire).

Le contrôle de l'Etat sera renforcé et réellement assuré sur des groupes qui, à l'heure actuelle, sont juridiquement publics : les groupes pétroliers (Elf, Total).

L'Etat prendra une participation dans le groupe Peugeot-Citroën-Talbot, assurant une minorité de blocage.

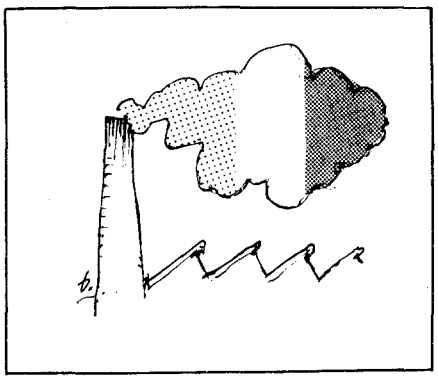

Les sociétés de distribution d'eau, qui exercent actuellement un monopole scandaleux et lucratif (Générale des Eaux, Lyonnaise des Eaux), feront l'objet de prises de participation de la part des collectivités.

Pêche

Le principe d'égalité d'accès à la ressource ne souffre aucune concession. La pêche ne sera victime d'aucun marchandage à Bruxelles (pas question de céder sur les droits historiques des pêcheurs à aller dans les eaux britanniques et irlandaises, notamment). Au cas où les Britanniques décideraient malgré tout et unilatéralement de ne plus reconnaître ces droits de pêche, l'Etat garantira les pêcheurs contre les conséquences financières qui découleraient d'une telle décision.

En outre seront prises les mesures suivantes :

— L'aide au carburant sera augmentée.

— Les prix seront garantis.

— Les organisations de producteurs seront renforcées et le Fonds d'intervention et d'organisation des marchés (FIOM) disposera de moyens plus appropriés.

— Un système de prix minimal par espèce sera instauré au niveau du Marché commun, ainsi qu'une protection à l'égard des importations des pays tiers.

— En tenant compte des particularités propres à la pêche, artisanale et industrielle, la législation générale du travail sera adoptée aux professions de la mer.

— Un revenu correspondant à la réelle pénibilité du métier sera garanti, la protection sociale des marins sera élargie, les pensions de retraite seront revalorisées, et le droit au congé formation rémunéré sera développé.

Personnes âgées

Mesures principales envisagées :

— Augmentation du minimum vieillesse de 1 416 à 1 700 francs par mois dès le 29 mai 1981, et à 2 000 francs le

1er janvier 1982, puis rapprochement progressif du SMIC.

— Droit à la retraite volontaire à taux plein à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes et pour ceux qui sont soumis à des travaux pénibles.

— Revalorisation des rentes viagères.

— Suppression des cotisations sociales sur les retraites (le 1 % du régime général et le 2 % des régimes complémentaires) créées par Giscard, contrairement à ses engagements de 1974.

— Augmentation du taux des pensions de reversion de 50 % à 60 %.

— Création de 20 000 emplois pour l'aide ménagère à domicile (parmi les 60 000 emplois à créer dans les collectivités locales, *(Voir Emploi)*.

— Développement accéléré des soins à domicile.

— Amélioration du remboursement par la Sécurité sociale des soins dans les services de long séjour.

Planification

Autant que les nationalisations, la planification est l'un des piliers de la maîtrise de l'économie par la collectivité.

Le Plan doit encadrer le marché, dont le fonctionnement conduit actuellement

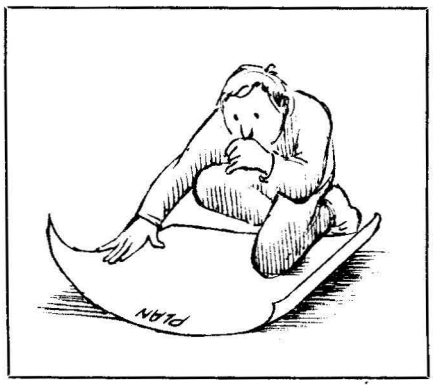

à soumettre l'avenir de l'économie nationale à la stratégie du capitalisme international.

La planification socialiste est fondée sur des procédures démocratiques et n'a pas la prétention d'être totale ni impérative.

Réducteur d'incertitudes, le Plan n'est pas un substitut au marché, qui conserve certaines de ses fonctions mais n'impose plus sa régulation globale. Le Plan définit les choix engageant l'avenir à moyen et à long terme, et corrige certains mécanismes du marché. Autant sociale qu'économique, la planification socialiste n'est pas une planification de la société.

Les grands choix seront déterminés en fonction de l'intérêt national et ne seront plus imposés par les puissances financières internationales.

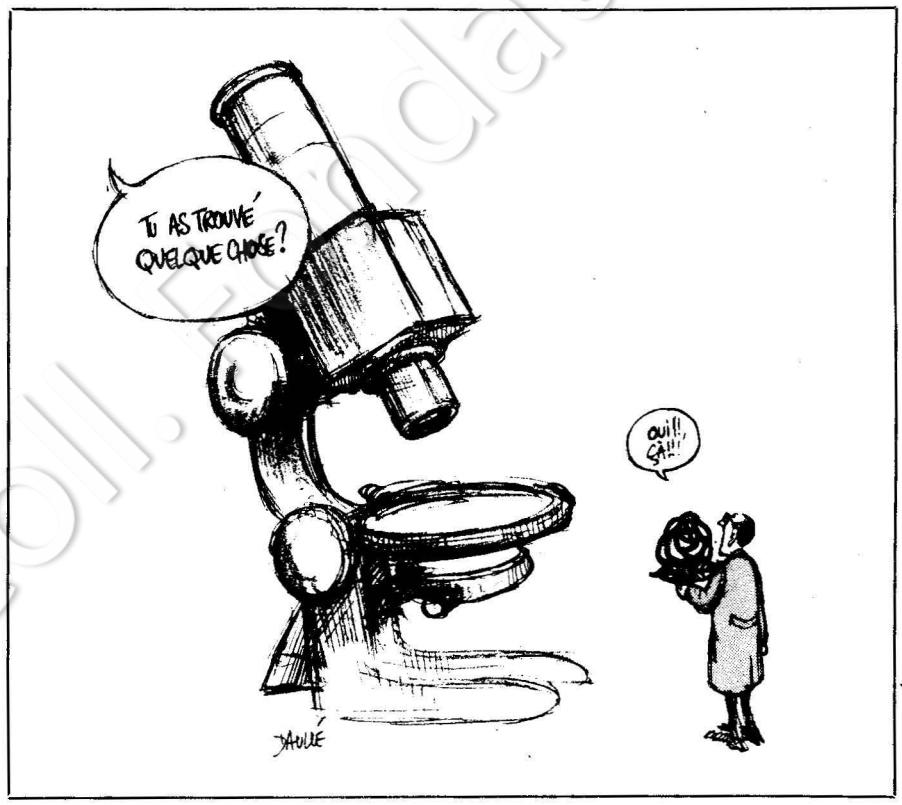

PME

Pour les petites et moyennes entreprises, les principaux projets sont de :

— Créer des centres techniques professionnels permettant le transport et les échanges d'une entreprise à l'autre.

— Accélérer la formation professionnelle (assistance de conseillers techniques et création de centres de gestion associatifs).

— Harmoniser les règles de couverture des risques sociaux.

— Révaloriser le niveau minimal des prestations sociales et de vieillesse.

— Favoriser les installations par des prêts à long terme.

— Promouvoir les groupements d'achats. *(Voir Commerce et Artisanat)*.

R

Rapatriés

Principales propositions :

— Ouvrir le droit à l'indemnisation à tous ceux qui ont été spoliés, quelle que soit la date de la spoliation.

— Etablir la valeur des biens selon les normes adoptées pour les expropriations.

— Accepter les preuves faites par tous moyens et sous contrôle judiciaire.

— Fixer le plafond d'indemnisation à deux millions de francs pour les ménages et à un million pour les personnes seules.

— Préparer un moratoire total pour les dettes de réinstallation.

— Verser l'indemnité en espèces et au comptant pour les cas sociaux, et raccourcir les délais de perception pour les autres bénéficiaires.

— Supprimer l'instance arbitrale actuelle.

— Réviser la situation des fonctionnaires ayant subi des préjudices de carrière.

— Adapter les retraites au régime métropolitain.

— Déclarer l'amnistie révolue.

— Donner aux Français musulmans les moyens de faire valoir leurs droits à la différence de culture, et lutter contre le racisme dont ils sont souvent l'objet.

Coll. Fondation Res Publica

Recherche

L'effort national de la recherche sera porté à 2,5 % du produit national brut (PNB). Il s'appuiera sur une loi-programme de cinq ans.

Une place de choix sera accordée à la recherche fondamentale, car c'est du développement des connaissances que naît l'innovation technologique. Mais l'effort entrepris ne négligera aucune forme de recherche, aucune discipline ni aucune région.

Le décloisonnement de la recherche s'appuiera sur une gestion démocratique des organismes et des équipes. Une large diffusion scientifique facilitera l'accès de l'information et des bases de données, tant aux décideurs qu'aux utilisateurs.

Un organisme permanent d'études et de réflexion scientifique sera créé par grand secteur, rattaché à un ministère de la Recherche qui sera chargé de coordonner l'ensemble.

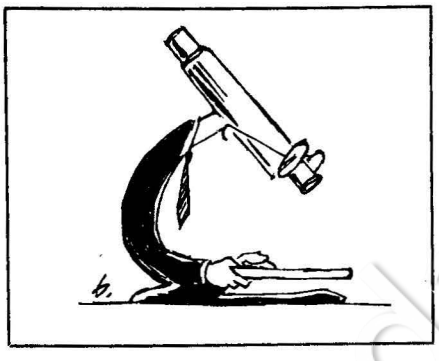

La recherche bénéficiera à la production par la modernisation des secteurs traditionnels, comme la sidérurgie, le textile ou la mécanique, par la promotion des secteurs de pointe et la prise en compte des besoins sociaux.

La recherche sera un facteur important de résorption du chômage et de création d'emplois.

Régions

La décentralisation des pouvoirs de l'Etat en matière d'intervention économique, d'aménagement du territoire et d'action culturelle passe par la régionalisation.

— La région doit devenir une collectivité à part entière, avec un conseil élu au suffrage universel.

— Le conseil régional disposera d'un exécutif indépendant de l'administration, le préfet n'étant plus qu'un commissaire du gouvernement.

— Ses pouvoirs concerneront tous les domaines où la collectivité nationale a intérêt à valoriser ses différences, notamment la culture, l'aménagement du territoire, l'éducation et les équipements collectifs.

— La part des régions, des départements et des communes dans le partage du produit fiscal national doit passer à 30 %.

— La fiscalité locale, en tenant compte des revenus et des charges réelles des ménages et des entreprises, doit être modifiée en ce sens.

— Il faudra corriger les inégalités de richesse entre départements d'une même région, et répartir les ressources fiscales entre collectivités locales.

— Des banques régionales d'investissements seront créées, recueillant l'épargne locale. Elles pourront lancer des emprunts pour les grands travaux et le plein emploi.

— Une agence régionale de développement, entourée d'agences techniques spécialisées, se préoccupera de l'aménagement, des transports, de l'énergie et des questions foncières.

— La dignité des différences culturelles sera respectée. *(Voir Identités régionales.)*

S

Santé

Principales propositions :

— Développer l'éducation sanitaire et la prévention dès l'école primaire.

— Assurer la gratuité des soins hospitaliers, l'abrogation du ticket modérateur d'ordre public, diminution des dépenses à la charge des assurés et l'abrogation des ordonnances de 1967.

— Provoquer entre les caisses de Sécurité sociale et les syndicats médicaux la négociation d'une nouvelle convention.

— Promouvoir la fonction du médecin généraliste, qui doit redevenir un des piliers du système de santé.

— Nationaliser les trois grands groupes pharmaceutiques afin de permettre la constitution d'un pôle national de recherche et de production des médicaments.

— Supprimer le secteur privé à l'hôpital public.

— Remplacer le prix de journée en hopital par une négociation du budget des établissements avec la Sécurité sociale et les collectivités locales.

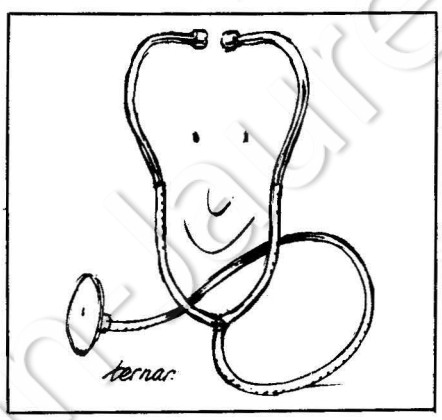

— Inciter facultativement à la création de centres de santé intégrés (structures légères, décentralisées, répondant aux besoins, fonctionnant en équipe pluridisciplinaire), permettant une prise en charge globale des problèmes de santé.

— Supprimer les ordres professionnels.

— Proposer et développer des solutions alternatives à l'hospitalisation : centres de santé intégrés, hospitalisation à domicile, hôpitaux de jour, hôpitaux de nuit...

Services publics

Les mesures proposées tendent toutes à la **réhabilitation** du service public :

— Création de 210 000 emplois, dont 150 000 dans la fonction publique et 60 000 dans les collectivités locales.

— Revalorisation des bas salaires et réduction de la durée hebdomadaire du travail.

— Résorption progressive de l'auxiliariat par la titularisation des non-titulaires.

— Création d'une fonction publique locale.

— Abrogation des dispositions anti-grèves et anti syndicales (en particulier, l'abrogation de la loi Ligot de juillet 1975).

— Garantie de l'indépendance des fonctionnaires : rupture avec la politisation actuelle des emplois.

— Association et participation effectivement majoritaire des usagers, des élus et des travailleurs à la gestion des entreprises publiques afin de rompre avec toute forme d'étatisme.

Collection Jean Jaurès

Sidérurgie

La sidérurgie sera nationalisée.

Sidérurgie de France sera un établissement public qui regroupera l'ensemble des participations publiques directes (prêts de l'Etat) et indirectes (prêts des banques nationalisées). Ce sera un holding d'Etat dont les entreprises sidérurgiques seront les filiales

Sidérurgie de France aura pour mission de réaliser les objectifs fixés par le Plan, dans le cadre d'un contrat négocié avec les pouvoirs publics.

Sa fonction essentielle sera de coordonner les politiques sociales, d'investissements, d'orientation commerciale, d'échanges internationaux et de recherches.

L'Institut de recherches de la sidérurgie (IRSID) sera rattaché à Sidérurgie de France pour des raisons de cohérence et d'efficacité.

Une agence nationale de l'acier sera créée et rattachée à Sidérurgie de France, qui assurera la recherche commerciale.

Sidérurgie de France sera chargée de la gestion des mines de fer.

Le conseil d'administration aura une composition tripartite : Etat - syndicats - organismes - ciaux et conseils régionaux concernés.

Au sein de chaque établissement, chaque entreprise sidérurgique conservera son autonomie de gestion.

Sports

Les activités physiques et sportives trouveront leur place dans une politique culturelle supprimant barrières et ségrégations. L'éducation physique deviendra une dimension essentielle de l'éducation. L'organisation en reposera sur le mouvement associatif, évitant le risque d'étatisation et de mercantilisme.

Une loi spéciale définissant un programme d'équipements sportifs sera élaborée.

Une carte sportive sera définie, recensant l'ensemble des équipements sportifs par département, et veillant à laisser aux collectivités locales la possibilité d'adapter ces équipements aux besoins locaux.

T

Textile

La crise du textile n'est pas fatale, à condition que soit menée une véritable politique du secteur.

L'objectif prioritaire sera le maintien de l'outil de production, ainsi que le maintien en activité des entreprises indispensables à l'existence même de certaines filières de production.

Il faut, par ailleurs, que la distribution cesse de s'approprier une part excessive des gains de productivité constatés dans l'industrie, et surtout les marges considérables sur les produits importés.

Aussi convient-il de relancer l'investissement productif, dont le niveau doit doubler par rapport à 1980 avec quatre destinations principales : le développement des points forts ; le renforcement des activités défaillantes ; le maintien

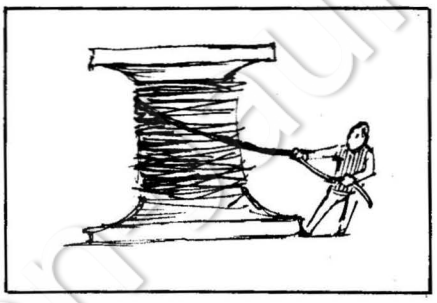

d'une industrie des fibres chimiques et la relance de l'industrie de la machine textile. La nationalisation de Rhône-Poulenc-Textiles constitue un moyen privilégié de cette relance.



Collection Jean Jaurès Fondation

1981

L'année qui va compter

La lecture de ce supplément à *Combat socialiste* est peut-être, pour vous, la première occasion de prendre contact avec notre journal.

Voilà dix ans que manquait, dans la presse nationale, un quotidien socialiste. Ce vide est maintenant comblé.

Combat socialiste est-il un quotidien comme les autres ? Oui, parce qu'il couvre l'ensemble de l'actualité : politique, économique, sociale, internationale, éducative, culturelle, sportive... Non, parce que, quotidien du Parti socialiste, il apporte, cinq jours par semaine, l'analyse des socialistes sur tous les problèmes de l'actualité.

Si, les idées et les opinions des socialistes vous intéressent, même si vous ne les partagez pas toujours, devenez un lecteur assidu de *Combat socialiste*. Vous pouvez le demander chez votre marchand de journaux. Mais, si vous voulez donner à notre quotidien les moyens de se renforcer et de grandir, **abonnez-vous**. N'attendez pas demain ; renvoyez dès maintenant le bulletin d'abonnement ci-dessous, accompagné de votre règlement.

Avec nous, vous participerez au combat pour le socialisme. Et vous vivrez, à fond, les semaines et les mois à venir : ils vont compter dans notre histoire.

Combat
SOCIALISTE

Le quotidien des socialistes

- **Pour être avec François Mitterrand dans sa campagne pour la victoire de la gauche**
- **Pour connaître les propositions du Parti socialiste**
- **Pour faire triompher vos idées**

ABONNEZ-VOUS DES AUJOURD'HUI

☐ **Abonnement d'un an : 550 francs.**

☐ **Abonnement de soutien : 1 000 francs.**

☐ **Abonnement de 6 mois : 300 francs**

☐ **Abonnement d'un an par paiement trimestriel : payez 150 francs tout de suite pour le premier trimestre ; les trois autres trimestres (150 × 3) seront prélevés automatiquement sur votre compte bancaire ou postal (un formulaire spécial vous sera envoyé).**

ABONNEMENT COUPLÉ :

« COMBAT SOCIALISTE », **5 jours**
« L'UNITE », **hebdomadaire, le 6e jour.**

☐ Un an : 650 francs.
☐ 6 mois : 360 francs

REDIGEZ VOTRE CHEQUE
à l'ordre de *Combat socialiste*
7 *bis*, place du Palais-Bourbon, 75007 Paris

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse .....

.....

FÉDÉRATION DU LIVRE MARQUE SYNDICALE

Directeur de la publication : Claude Germon. Rédaction : 7 *bis*, place du Palais-Bourbon, 75007 Paris. Tél. 551.97.53. Impression : PIO, 1, boulevard Ney, 75019 Paris. Commission paritaire : n° 52224.

Contribution pour Jaurès